

# QUALITE DE L'EAU DU ROBINET - Année 2009

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

### ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

La Communauté Urbaine de Strasbourg (411926 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 14 forages qui captent la nappe alluviale rhénane. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 30 janvier 1978 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

(1) population au 01/01/2009

L'eau, stockée dans un réservoir, subit un traitement de désinfection (chloration), avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

625 prélèvements d'eau ont été réalisés et ont porté sur l'analyse de 143 paramètres relatifs à la bactériologie et à la physico-chimie de l'eau et à la radioactivité. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

- 585 analyses bactériologiques réalisées en production et en distribution
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100 %

Absence exigée de microorganismes indicateurs de pollution

Eau d'excellente qualité microbiologique

#### DURETE, MINERALISATION, PH (valeurs moyennes)

- Dureté: 25,1 °F eau calcaire
- Conductivité : 612 µS/cm
- pH : 7,4

Valeurs guides<sup>(2)</sup> :  
pH : 6,5 à 9 Conductivité : 200 à 1100 µS/cm  
µS/cm : microSiemens /cm °F : degré français

Eau à l'équilibre calcocarbonique ou proche de l'équilibre calcocarbonique

#### NITRATES (valeur moyenne)

- Teneur : 11,0 mg/l

Limite de qualité<sup>(3)</sup> : 50 mg/l

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR (valeurs moyennes)

- Chlorures : 42,8 mg/l ○ Sodium : 27,1 mg/l
- Fluor : 0,09 mg/l

Valeurs guides<sup>(2)</sup> :  
Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l Fluor : 1,5 mg/l

#### ELEMENTS METALLIQUES – PESTICIDES – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

- Ces paramètres sont tous conformes aux limites de qualité réglementaires.

Limite(s) de qualité<sup>(3)</sup> propre(s) à chaque paramètre

En ce qui concerne l'hexachlorobutadiène, sur 72 analyses réalisées en 2009 en production, deux résultats montrent un faible dépassement de la limite de qualité fixée à 0,100 µg/l sur un site. La valeur maximale mesurée sur le site de production concerné est de 0,115 µg/l. La teneur moyenne est de 0,045 µg/l. Au robinet, aucun dépassement de la limite de qualité n'a été constaté.

#### OBSERVATIONS

/

(2) nommées aussi références de qualité, valeurs établies à des fins de suivi des installations de production, de distribution  
(3) valeurs établies portant sur certaines substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2009, l'eau distribuée par la Communauté Urbaine de Strasbourg est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Un faible dépassement de la limite de qualité a été observé, en fin d'année, sur un site de production, pour l'hexachlorobutadiène. Au robinet, il n'a pas été observé de dépassement de la limite de qualité.

Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation en laissant couler l'eau quelques minutes.  
Consommez uniquement l'eau froide du robinet.

Le matin ou après une journée d'absence laissez couler l'eau pendant 15 à 30 secondes avant de la consommer.

Pour connaître la qualité de l'eau distribuée, consultez les analyses à la mairie de votre commune. Cette note de synthèse est mise en ligne sur le site de la DBASS: alsace.sante.gouv.fr

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

**QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

**DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

**NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

**SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

**PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

**CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

**ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

**FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

**ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

**COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATION SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.
- Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Depuis le 1er Avril 2010, les missions de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du BAS-RHIN sont reprises par l'Agence Régionale de Santé (ARS)  
Cité Administrative Gaujot – 14, rue du Maréchal Juin - 67084 STRASBOURG Cedex  
Tél : 03 88 76 79 86 - Fax : 03 88 76 76 24 INTERNET : [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)